

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 04 avril 2022

Le quatre avril deux mil vingt-deux à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire en salle de séance, sous la présidence de Monsieur le Maire, LICHTENBERGER Aimé.

Présents : Madame et Messieurs les Adjoints :
STRASBACH Jean-Michel
KRETZ Isabelle
RIEFLE Christophe,

M. RUOLT Bernard, M. EHRHART Armand, Mme FRICK Sophie,
Mme ACHON Nathalie, Mme KLINGER Régine, M. FLESCH Jean-Luc,
Mme MOLTES Pascale, M. ECKERLEN Stéphane, Mme SPREYZ Céline,
Mme GELLON Mélanie.

A donné procuration : M. WALTER Jérémie à Mme GELLON Mélanie
M. ECKERLEN Stéphane à Mme MOLTES Pascale (jusqu'au point 15)

Absent non excusé : /

Assiste à la séance : M. WESSANG Romuald, secrétaire de séance désigné.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2022
3. Approbation du Compte Administratif 2021 et du Compte de Gestion 2021 (Budget Eau-Assainissement)
4. Affectation des résultats de l'année 2021 (Budget Eau-Assainissement)
5. Vote du Budget Primitif 2022 (Budget Eau-Assainissement)
6. Approbation du Compte Administratif 2021 et du Compte de Gestion 2021 (Budget Général)
7. Affectation des résultats de l'année 2021 (Budget Général)
8. Vote des taux d'imposition 2022
9. Vote du Budget Primitif 2022 (Budget Général)
10. Offre de prêt pour la rénovation du réseau AEP et Eaux pluviales rue de la Lauch
11. Offre de prêt pour le réaménagement et la sécurisation de la Grand'Rue et de la rue du Schauenberg
12. Demande de subvention à la Région Grand Est au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité
13. Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local
14. Travaux AEP et assainissement – tranche 2022 : attribution du marché
15. Travaux AEP et assainissement – tranche 2021 : avenant n°2 au marché de travaux
16. Informations diverses
 - ✦ Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 25 mai 2020

POINT 1

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Romuald WESSANG, Secrétaire Général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Romuald WESSANG comme secrétaire de séance.

POINT 2

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2022

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 février 2022.

Aucune observation n'a été émise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le procès-verbal du 16 février 2022.

POINT 3**Approbation du Compte Administratif 2021 et du Compte de Gestion 2021 (eau-assainissement)**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget Eau-Assainissement.

Dépenses de fonctionnement : 295 154,92 €

Recettes de fonctionnement : 304 680,07 €

excédent 2020 reporté : 309 261,30 €

soit 318 786,45 € d'excédent total de la section de fonctionnement

Dépenses d'investissement : 999 551,46 €

Recettes d'investissement : 287 745,32 €

excédent 2020 reporté : 787 374,53 €

soit 75 568,39 € d'excédent de la section d'investissement

L'excédent de clôture cumulé s'établit à **394 354,84 €** avec reprise de l'excédent antérieur, soit une diminution de notre excédent global de **702 280,99 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (le maire se retirant du vote),

APPROUVE par chapitres le compte administratif 2021 et constate l'identité de valeur avec le compte de gestion de la Trésorerie Municipale de Colmar.

POINT 4**Affectation des résultats de l'année 2021 (budget eau-assainissement)**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

DECISION D'AFFECTION DES RESULTATS AU 31.12.2021	
1) Report en section investissement recettes - article 001	75 568,39 €
2) Report en section fonctionnement recettes - article 002	318 786,45 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la proposition ci-avant,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2022 comme indiqué ci-dessus, les résultats dégagés par la section du compte administratif de l'exercice 2021.

POINT 5

Vote du Budget Primitif 2022 (budget eau-assainissement)

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de budget primitif 2022 de l'Eau-Assainissement équilibré comme suit sur la base des propositions suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 668 499,78 €

Recettes de fonctionnement : 668 499,78 € dont 318 786,45 € de reprise d'excédent antérieur

Dépenses d'investissement : 1 653 258,17 €

Recettes d'investissement : 1 653 258,17 € dont 75 568,39 € de reprise d'excédent antérieur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le budget primitif 2022 par chapitres de l'Eau-Assainissement qui lui est soumis,

FIXE la durée d'amortissement des biens comme suit :

- Traitement UV : 8 ans

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à son exécution.

POINT 6**Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 (budget général)**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

En dépit de contraintes persistantes sur nos finances, de la baisse des dotations de l'Etat, de l'augmentation de nos dépenses obligatoires et de la diminution de nos recettes liées aux ventes de bois, le compte administratif du budget général parvient à dégager un excédent de fonctionnement en hausse, nécessaire au financement de nos futurs investissements. Il est important de souligner que les dépenses de fonctionnement ont diminué entre 2020 et 2021 (- 1,38 %) accentué par une crise sanitaire mondiale qui s'est poursuivie.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENTA. Evolution des principales dépenses

Chapitres	CA 2020	CA 2021	Variation %
011-Charges à caractère général	294 205,18 €	290 158,55 €	- 1,38
012-Charges de personnel	458 860,45 €	432 363,77 €	- 5,77
014-Atténuation de produits	125 699,00 €	128 306,00 €	2,07
65-Autres charges de gestion courante	93 688,30 €	97 898,85 €	4,49
66-Charges financières	32 168,02 €	28 154,93 €	- 12,48
67-Charges exceptionnelles	1 647,08 €	1 641,12 €	/
TOTAL REEL	1 006 268,03 €	978 523,22 €	- 2,76
042 - Opération d'ordre de transfert	22 181,60 €	2 016,00 €	/
TOTAL REEL ET ORDRE	1 028 449,63 €	980 539,22 €	/

1. Charges à caractère général en légère diminution

Les charges à caractère général enregistrent une baisse de 1,38 % entre 2020 et 2021. La situation sanitaire du Covid-19 ne s'est guère améliorée, et de ce fait, les charges à caractère général en sont impactées de par la non-organisation de certaines festivités (repas de Noël, Journée citoyenne, etc.).

Cette baisse s'explique notamment par :

- ✱ Baisse de nos dépenses d'électricité-gaz (- 2 000 euros) qui s'explique par la renégociation de nos contrats. A noter également que des factures d'électricité du budget eau-assainissement ont été enregistrées à tort dans le budget général (1 230 euros) ce qui signifie que les dépenses d'électricité-gaz ont diminué réellement de plus de 3 000 euros ;
- ✱ Baisse du compte « locations mobilières » et « maintenance » (- 7 000 euros) en raison du remplacement du duplicopieur par un photocopieur moins onéreux ;

- * Baisse des dépenses relatives à l'entretien de la forêt (- 12 000 euros) en raison d'un programme moins important sur 2021 ;
- * Diminution des dépenses dans le compte « publicité, publications, relations publiques » en raison de la non publication d'avis divers dans les annonces légales et du remplacement de la fête de Noël des Aînés par un cadeau offert par la commune (- 4 100 euros) ;
- * Baisse du compte « Honoraires » en l'absence de travaux de géomètre en 2021 (- 5 000 euros).

Les autres articles présentent des variations minimales.

A noter que la commune a dépensé plus dans le compte « Fournitures d'entretien et de petit équipement » (+ 5 500 euros) en raison de la rénovation du logement communal rue des Ecoles et de l'entretien de chemins viticoles, dans le compte « Bâtiments publics » (+ 6 000 euros) en raison notamment du changement du système de mise en volée de la cloche ainsi que de la mise en conformité de l'alarme incendie à l'église Saint-Martin, ainsi que dans le compte « Remboursements de frais » (+ 13 500 euros) en raison des frais de bûcherons enregistrés dans ce compte et non plus dans les charges de personnel.

2. Une masse salariale en nette baisse

Dans une perspective d'optimisation de notre masse salariale, il a été décidé de ne pas remplacer le départ à la retraite de l'agent d'accueil (départ au 1^{er} octobre 2021). Ce non-remplacement se traduit par une diminution de nos charges de personnel (- 6 600 euros). Les frais de bûcherons ne seront dorénavant plus enregistrés dans le chapitre 012 ce qui se traduit donc par une baisse (- 17 500 euros) mais qui augmentera le chapitre 011 à savoir les charges à caractère général.

3. Charges financières

Il s'agit des intérêts des différents emprunts. Le chapitre est en baisse en raison des intérêts d'emprunt dégressifs arrivant prochainement à échéance (2022).

B. Evolution des principales recettes

Chapitres	CA 2020	CA 2021	Variation %
013-Atténuations de charges	144,24 €	6 097,18 €	/
70-Produits des services	152 383,12 €	144 726,52 €	- 5,02
73-Impôts et taxes	820 364,11 €	817 320,05 €	- 0,37
74-Dotations, subventions	192 956,47 €	205 456,81 €	6,48
75-Autres produits	41 871,15 €	36 387,42 €	- 13,10
77-Produits exceptionnels	11 315,13 €	3 640,84 €	/
TOTAL REEL	1 219 034,22 €	1 213 628,82 €	- 0,44
042 - Opération d'ordre de transfert	1 014,00 €	0,00 €	/
TOTAL REEL ET ORDRE	1 220 048,22 €	1 213 628,82 €	/

1. Atténuations de charges

Ce chapitre enregistre le remboursement de notre assurance pour les risques statutaires des maladies des agents territoriaux.

2. Produits des services en baisse

Les recettes liées aux produits des services sont restées stables entre 2020 et 2021. Seules les ventes liées au bois ont enregistré une forte baisse (- 13 000 euros).

3. Impôts et taxes en légère diminution

Alors que nos recettes liées aux impôts directs locaux sont en hausse (+ 18 000 euros), la commune n'a perçu que trois trimestrialités pour sa taxe de consommation finale d'électricité (5 en 2020) ce qui se traduit par une baisse (- 14 500 euros). La taxe additionnelle aux droits de mutation est également en baisse (- 6 500 euros).

4. Dotations et subventions en hausse

La dotation globale de fonctionnement continue sa décrue (- 4 000 euros) alors que notre dotation de solidarité rurale reste stable.

La commune a bénéficié de la dotation nationale de péréquation (+ 15 500 euros)

5. Autres produits

Les revenus des immeubles sont en nette baisse (- 5 500 euros) en raison notamment de la non-perception du loyer de l'antenne orange en 2021 (qui va être encaissé en 2022), de la non-occupation du logement rue des écoles pendant sa rénovation entre avril et mai ainsi que du logement place de la mairie entre septembre et décembre.

6. Produits exceptionnels

Il s'agit principalement de remboursements sur des trop-payés de la commune ou des sinistres ainsi que des ventes de biens mobiliers ou immobiliers de la commune. Cette année, il n'y a aucune recette liée à des dons (manifestations, autres).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Principales dépenses

L'année 2021 a été marquée par un faible emploi de la section d'investissement en raison notamment de la crise sanitaire de la COVID-19 ayant retardé certains chantiers. Les travaux qui devaient débiter courant de l'année n'ont démarré qu'en fin d'année, retardant de ce fait l'envoi des factures.

La commune a investi pour environ 135 000 euros dont principalement la sécurisation de la rue de la Chapelle par la mise en place de deux coussins berlinois (19 000 euros), l'aménagement d'une aire de stationnement au pèlerinage du Schauenberg (52 500 euros) et l'acquisition d'un nouveau serveur et tableau interactif pour l'école (11 000 euros).

Le remboursement du capital de l'emprunt s'élève à 128 000 euros.

B. Principales recettes

1. Subventions d'équipement

Pfaffenheim a bénéficié en 2021 du versement d'acomptes pour les différents chantiers lancés. A noter qu'une subvention pour le budget eau-assainissement a été enregistrée dans le budget général (45 000 euros) et feront l'objet d'une régularisation en 2022.

2. Emprunts

La commune n'a réalisé aucun emprunt pour l'année 2021.

3. FCTVA

Le fonds de compensation de la TVA pour les investissements N-1 n'a pas été encaissé cette année. Par conséquent, l'année 2022 verra ce compte alimenté par les versements de FCTVA 2020 et 2021.

CONCLUSION

Le résultat dégagé au cours de cet exercice 2021 permet de résorber partiellement les déficits des exercices antérieurs et d'appréhender les grands projets en cours de la commune.

L'équilibre général ressort de la balance ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	980 539,22 €
<u>Recettes de fonctionnement :</u>	1 213 628,82 €
- Résultat de fonctionnement 2021 – Excédent	233 089,60 €
- Résultat de fonctionnement reporté	440 158,38 €
- Résultat à affecter au 31/12/2021	673 247,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses d'investissement :</u>	270 500,94 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	84 512,23 €
- Résultat d'investissement 2021 – Déficit	- 185 988,71 €
- Excédent d'investissement reporté	20 740,33 €
- Résultat de clôture - section investissement-déficit	- 165 248,38 €
Résultat net global - Excédent	507 999,60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (le Maire se retirant du vote),

ADOpte le compte administratif communal 2021 annexé et le compte de gestion de la Trésorerie Municipale de Colmar, et constate les identités de valeur.

POINT 7**Affectation des résultats de l'année 2021 (budget général)**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Après avoir adopté le compte administratif communal de l'année 2021, il appartient au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats sur la base de la proposition ci-après :

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	834 418,01	1 552 883,38	2 387 301,39
	Titres de recettes émis*	B	84 512,23	1 213 628,82	1 298 141,05
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	834 418,01	1 552 883,38	2 387 301,39
	Mandats émis*	F	270 500,94	980 539,22	1 251 040,16
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit		185 988,71	233 089,60	47 100,89
RESULTAT 31/12/2020 REPORTE	Excédent Déficit		20 740,33	440 158,38	460 898,71
RESTES A REALISER	Dépenses Recettes				
RESULTAT CUMULE	Excédent Déficit		165 248,38	673 247,98	507 999,60

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la proposition d'affectation des résultats proposés ci-avant, avec un déficit d'investissement capitalisé à l'article budgétaire 1068 pour 165 248,38 €,

APPROUVE la proposition d'affectation des résultats proposés ci-avant, avec un déficit d'investissement à l'article budgétaire 001 pour 165 248,38 €,

APPROUVE le report en recettes de la section de fonctionnement à l'article budgétaire 002 pour 507 999,60 €.

POINT 8**Vote des taux d'imposition 2022**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition 2022 de la commune de Pfaffenheim.

	Taux 2021	Base 2022	Taux 2022	Variation taux
Taxe Foncière Bâti	23,67 %	1 716 000	23,67 %	/
Taxe Foncière Non Bâti	57,62 %	172 100	57,62 %	/
Cotisation foncière des entreprises	20,47 %	210 400	20,47 %	/

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE des taux d'imposition 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état 1259 correspondant et à faire procéder à l'encaissement des recettes correspondantes.

POINT 9**Vote du Budget Primitif 2022 (budget général)**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Le montant du budget 2022 :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations nouvelles	1 752 759,60	1 244 760,00	1 946 700,85	2 141 949,23
Restes à réaliser 2021				
Résultat reporté		507 999,60	165 248,38	
Total	1 752 759,60	1 752 759,60	2 141 949,23	2 141 949,23

Rappel du budget primitif 2021 :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations nouvelles	1 552 883,38	1 115 526,00	834 418,01	813 677,68
Restes à réaliser 2020				
Résultat reporté		437 357,38		20 740,33
Total	1 552 883,38	1 552 883,38	834 418,01	834 418,01

L'effort d'équipement = 1 768 831,05 €

L'effort en faveur de l'investissement est réparti entre les différents projets pour 2022 :

➤ Réaménagement Grand'Rue, Schauenberg, Chapelle + MO	960 000,00 €
➤ Sécurisation du Schauenberg	210 000,00 €
➤ Gravillonnage des rues	80 000,00 €
➤ Ancien chœur + MO	220 000,00 €
➤ Acquisition du bâtiment du Crédit Mutuel	60 000,00 €
➤ Investissements divers ou récurrents	238 831,05 €

Les recettes réelles d'investissement = 1 277 968,00 €

Les subventions d'équipement inscrites correspondent aux projets que nous pouvons inscrire dans le cadre des demandes de subventions dont notamment la sécurisation du Schauenberg (121 000 euros), la rénovation de l'ancien Chœur de l'église Saint-Martin (220 000 euros) et le réaménagement de la Grand'Rue, rue du Schauenberg, rue de la Chapelle (250 000 euros).

Le FCTVA de 40 000 € est calculé sur la base des dépenses d'équipement 2021 (22 000 euros) ainsi que du FCTVA 2020 non perçu en 2021 (18 000 euros).

La commune souhaite réaliser un emprunt de 600 000 euros au taux de 0,90 % sur 25 ans.

Les dépenses réelles de fonctionnement = 1 064 736,55 €1) Les dépenses de personnel

Le non-remplacement de l'agent d'accueil au 1^{er} octobre 2021 et la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent du service technique qui devrait être remplacé en milieu d'année engendreront une baisse de notre masse salariale. Les frais de bûcherons ne sont, par ailleurs, plus enregistrés dans la masse salariale mais dans les dépenses à caractère général.

A noter qu'en raison du GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité), la situation actuelle des agents évoluera (3 changements d'échelon en 2022). A noter qu'une augmentation du point d'indice a été annoncé par le gouvernement actuel et éventuellement à prendre en compte en cas de réélection du Président actuel.

2) Les charges à caractère général

Les crédits prévus en fonctionnement à hauteur de 368 380,00 € correspondent aux charges d'entretien courant des bâtiments et espaces publics qui se traduisent par une hausse des carburants en raison de la guerre en Ukraine : (débroussaillage en propre régie avec la nouvelle mini-pelle, etc.). Les frais de bûcherons sont dorénavant enregistrés dans les charges à caractère général qui engendreront une augmentation de son montant total. Les journées citoyennes reprennent ainsi que les festivités (Fête des aînés, cérémonies, etc.) ce qui se traduira par une augmentation des articles correspondant.

Les postes en baisse seront les frais de gardiennage en raison des faibles recettes liées au bois en 2021. A noter que la commune s'est engagée dans la location d'une affranchisseuse permettant d'obtenir des tarifs privilégiés pour l'affranchissement et un gain de temps pour l'agent en charge de l'affranchissement.

Les recettes réelles de fonctionnement = 1 244 760,00 €1) Les concours financiers de l'Etat

Dotation globale de fonctionnement :

La DGF inscrite au budget primitif n'a pas fait l'objet d'une notification par les services de l'Etat. L'estimation de cette dotation a été réalisée sur la base des informations de la loi de finances.

La DGF 2022 devrait être légèrement inférieure à celle de 2021 : baisse de la population légale (chiffres INSEE, etc.).

Enfin, les allocations versées par l'Etat afin de compenser les pertes de produit fiscal résultant de mesures nationales ayant conduit à des réductions de base d'imposition, vont poursuivre leur diminution en 2021. L'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle, sur la sellette depuis ces dernières années devrait rester stable (projet loi de finances 2022).

2) Le produit fiscal

Le produit fiscal attendu est établi sur la base d'un maintien des taux des 3 taxes soit :

Taxe sur le foncier bâti	23,67 %
Taxe sur le foncier non bâti	57,62 %
Cotisation foncière des entreprises	20,47 %

A noter que dans le cadre de la suppression de la Taxe d'habitation pour les résidences principales, l'Etat a transféré la part départementale de la taxe sur le foncier bâti aux communes (cette mesure est sans incidence pour le contribuable). 2022 est également la dernière année où les communes ne votent pas le taux d'imposition de la taxe d'habitation (toujours applicable pour les résidences secondaires). A compter de 2023, le conseil municipal fixera à nouveau le taux de la taxe d'habitation.

Le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties est fixé à 1.039.

3) Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine

Ce sont essentiellement les produits d'exploitation de la forêt communale pour 128 260,00 € qui enregistrent une augmentation cette année en raison d'un programme de coupes revu à la hausse, les revenus des immeubles pour 38 000 euros, le remboursement des frais de personnel du budget annexe eau-assainissement pour 35 000 € et les produits divers et exceptionnels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE par chapitres en dépenses et en recettes le projet de budget 2022 qui lui est proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à son exécution.

POINT 10

Offre de prêt pour la rénovation du réseau AEP et Eaux Pluviales rue de la Lauch

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2337-3,

CONSIDERANT que la commune de Pfaffenheim doit recourir à l'emprunt pour la rénovation de son réseau AEP et Eaux Pluviales

CONSIDERANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent

souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

CONSIDERANT que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

CONSIDERANT la mise en concurrence de trois organismes bancaires pour la réalisation d'un emprunt de 500 000 euros sur 20 ou 25 ans,

Il est proposé de se prononcer sur les offres suivantes :

Organisme	Montant	Durée	Taux initial	Frais de dossier
CCM du Canton de Rouffach	500 000 €	20 ans	0,85 %	500 euros
		25 ans	0,90 %	500 euros
Crédit Agricole Alsace Vosges	500 000 €	20 ans	1,47 %	250 euros
		25 ans	/	/
Caisse d'Épargne Grand Est	500 000 €	20 ans	1,60 %	500 euros
		25 ans	1,70 %	500 euros

Les commissions réunies le 28 mars 2022 ont validé le principe d'emprunter un montant plus élevé fixé à 600 000 euros.

Après avoir pris contact avec le CCM du Canton de Rouffach, les taux d'intérêt restent inchangés en empruntant 600 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

RETIENT l'offre du CCM du Canton de Rouffach pour un montant de 600 000 euros pour un taux fixe de 0,90 % sur 25 ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document complémentaire à l'exécution de la présente délibération,

DIT que ce prêt sera imputé au budget Eau-Assainissement.

POINT 11

Offre de prêt pour la rénovation et la sécurisation de la Grand'Rue et de la rue du Schauenberg

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2337-3,

CONSIDERANT que la commune de Pfaffenheim doit recourir à l'emprunt pour la Sécurisation de la Grand'Rue et de la rue du Schauenberg,

CONSIDERANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

CONSIDERANT que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

CONSIDERANT la mise en concurrence de trois organismes bancaires pour la réalisation d'un emprunt de 500 000 euros sur 20 ou 25 ans,

Il est proposé de se prononcer sur les offres suivantes :

Organisme	Montant	Durée	Taux initial	Frais de dossier
CCM du Canton de Rouffach	500 000 €	20 ans	0,85 %	500 euros
		25 ans	0,90 %	500 euros
Crédit Agricole Alsace Vosges	500 000 €	20 ans	1,47 %	250 euros
		25 ans	/	/
Caisse d'Épargne Grand Est	500 000 €	20 ans	1,60 %	500 euros
		25 ans	1,70 %	500 euros

Les commissions réunies le 28 mars 2022 ont validé le principe d'emprunter un montant plus élevé fixé à 600 000 euros.

Après avoir pris contact avec le CCM du Canton de Rouffach, les taux d'intérêt restent inchangés en empruntant 600 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

RETIENT l'offre du CCM du Canton de Rouffach pour un montant de 600 000 euros pour un taux fixe de 0,90 % sur 25 ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document complémentaire à l'exécution de la présente délibération,

DIT que ce prêt sera imputé au budget Général.

POINT 12**Demande de subvention à la Région Grand Est au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Dans le cadre de la rénovation et de la sécurisation de la Grand'Rue et de la rue du Schauenberg, la municipalité a souhaité prévoir au futur marché de travaux, la mise en valeur de certains porches historiques.

Notre maître d'œuvre, le cabinet BEREST, estime les travaux au regard des porches identifiés à 120 819,00 euros. Dans le cadre de ces travaux, la commune de Pfaffenheim sollicite une subvention au titre du dispositif régional de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Travaux	120 819,00 €	Région Grand Est	37 967,37 €	30 %
Maîtrise d'œuvre	5 738,90 €	Collectivité Européenne d'Alsace	37 967,37 €	30 %
		Fonds propres	50 623,16 €	40 %
TOTAL	126 557,90 €	TOTAL	126 557,90 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander l'aide au titre du dispositif régional de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité et à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet,

PRECISE que la recette liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget général, section recettes d'investissement.

POINT 13**Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Dans le cadre de la rénovation de notre réseau AEP et Eaux pluviales rue de la Lauch, le diagnostic de réduction des fuites réalisé par le cabinet LARBRE Ingénierie désignait la rue de la Lauch comme secteur prioritaire.

Des travaux de séparation des eaux pluviales et de l'assainissement permettrait un meilleur rendement de notre réseau par l'élimination des eaux claires parasites.

Dans cette optique, la commune de Pfaffenheim sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de l'Etat.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Prestations générales	25 000,00 €	Etat - DSIL	109 302,00 €	30 %
Travaux d'assainissement	313 378,00 €	Agence de l'Eau	182 170,00 €	50 %
Maîtrise d'œuvre	13 803,00 €			
Divers études	12 161,00 €	Fonds propres	72 869,00 €	20 %
TOTAL	364 341,00 €	TOTAL	364 341,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander l'aide au titre du dispositif de l'Etat de Dotation de Soutien à l'Investissement Local et d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet,

PRECISE que la recette liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget eau-assainissement, section recettes d'investissement.

POINT 14**Travaux AEP et assainissement – tranche 2022 : attribution du marché**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Par délibération en date du 13 septembre 2021, le conseil municipal validait l'offre du cabinet BEREST pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement rue de la Lauch.

La séparation du réseau assainissement et eaux pluviales pour le tronçon Place de la Mairie – Fontaine Notre-Dame a été mise en option.

Le 2 mars 2022, la commune publiait dans un journal d'annonces légales et sur son profil acheteur de l'association des maires du Haut-Rhin l'avis de marché (lot unique) avec réponse pour le 28 mars 2022 12h00.

Les entreprises sont évaluées selon deux critères : la valeur technique (60%) et le prix (40%).

3 entreprises ont déposé une offre :

- * EUROVIA de COLMAR ;
- * LINGENHELD de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE ;
- * SADE de PFASTATT ;

Il a été décidé de négocier avec toutes les entreprises. Certaines ont également été invitées à préciser leur offre sur certains détails.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ATTRIBUE	le marché à l'entreprise LINGENHELD de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE pour un montant HT de 671 375,94 euros soit 805 651,13 euros TTC,
RETIENT	la tranche conditionnelle,
AUTORISE	Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 15**Travaux AEP et assainissement – tranche 2021 : avenant n°2 au marché de travaux**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Arrivée de M. ECKERLEN

Par délibération en date du 27 mars 2021, le conseil municipal attribuait le marché de travaux AEP et assainissement à l'entreprise LINGENHELD pour un montant de 845 752,53 euros HT.

Par délibération en date du 8 novembre 2021, le conseil municipal validait l'avenant n°1 relatif à la séparation des eaux pluviales Place de la Mairie, entre la rue du Schauenberg et la rue de l'Eglise, non prévue au marché initial.

Les travaux étant terminés, il convient de prendre un deuxième avenant, relatif aux travaux supplémentaires ou imprévus (branchement du Crédit Mutuel, démolition d'un mur, surlargeur de tranchées, etc.).

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 47 339,43 euros HT soit 56 807,32 euros TTC, faisant passer le montant total des travaux de 882 661,23 euros HT à 930 000,66 euros HT soit 1 116 000,79 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE l'avenant n°2 pour un montant HT de 47 339,43 euros soit 56 807,32 euros TTC. Le marché passe donc de 882 661,23 euros HT à 930 000,66 euros HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses**Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 25 mai 2020**

Permis de construire et déclarations préalable accordés :

- ✂ FRETZ Arnaud et BOUCHON Maëlle – Lotissement Clos du Schauenberg
Construction d'une maison individuelle
- ✂ LICHTLE Gilles – 14 rue du Vignoble
Changement de fenêtres dans le but d'une rénovation énergétique
- ✂ CHEVIRON Stéphane – 1 rue du Schauenberg
Réouverture de deux soupiraux existants sous un porche
- ✂ GF Immobilier- FAHRNER Gérard – 43 rue de la Lauch
Projet de lotissement privé

Permis de construire et déclarations préalable refusés :

- ✱ AERO Modèle Club Jean Mermoz- KRUST René – Inter der Muehle
Réalisation d'un abri démontable

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Conformément aux termes de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal en date du 25 mai 2020.

✱ Marché inférieur à 10 000 € TTC

- Achat d'une motopompe pour les sapeurs-pompiers : 5500 euros
- Achat d'un filet pont et d'un mur d'escalade – 2 ans pour l'aire de jeux : 5616 euros

✱ Ventes – achats immobiliers

- Section 14 parcelle 290 – Lieu-dit Wirrenweg
Vendeurs : M. Edmond et Jean-Jacques HAEFFELE, Mme. Marie HAEFFELE et Mme Léonie DESCHLER
Acquéreurs : M. Pascal WINKELMULLER Pascal et Mme Sylvie BITZBERGER

✱ Informations diverses :

Journée citoyenne : 30 avril 2022

- **Commission vie associative : lundi 25 avril 2022 à 19h30**
- **Prochain conseil municipal : lundi 9 mai 2022 à 20h00**

☺

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Pfaffenheim
de la séance du 04 avril 2022**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2022
3. Approbation du Compte Administratif 2021 et du Compte de Gestion 2021 (Budget Eau-Assainissement)
4. Affectation des résultats de l'année 2021 (Budget Eau-Assainissement)
5. Vote du Budget Primitif 2022 (Budget Eau-Assainissement)
6. Approbation du Compte Administratif 2021 et du Compte de Gestion 2021 (Budget Général)
7. Affectation des résultats de l'année 2021 (Budget Général)
8. Vote des taux d'imposition 2022
9. Vote du Budget Primitif 2022 (Budget Général)
10. Offre de prêt pour la rénovation du réseau AEP et Eaux pluviales rue de la Lauch
11. Offre de prêt pour le réaménagement et la sécurisation de la Grand'Rue et de la rue du Schauenberg
12. Demande de subvention à la Région Grand Est au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité
13. Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local
14. Travaux AEP et assainissement – tranche 2022 : attribution du marché
15. Travaux AEP et assainissement – tranche 2021 : avenant n°2 au marché de travaux
16. Informations diverses :
 - * Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 25 mai 2020.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LICHTENBERGER Aimé	Maire		
STRASBACH Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
KRETZ Isabelle	2 ^{ème} Adjointe		
RIEFLE Christophe	3 ^{ème} Adjoint		
RUOLT Bernard	Conseiller municipal		
EHRHART Armand	Conseiller municipal		
FRICK Sophie	Conseillère municipale		
ACHON Nathalie	Conseillère municipale		
KLINGER Régine	Conseillère municipale		
FLESCH Jean-Luc	Conseiller municipal		
MOLTES Pascale	Conseillère municipale		
ECKERLEN Stéphane	Conseiller municipal		
SPREYZ Céline	Conseillère municipale		
WALTER Jérémy	Conseiller municipal	A donné procuration à Mme GELLON	
GELLON Mélanie	Conseillère municipale		